

ACTION URGENTE

ARABIE SAOUDITE. UN RESSORTISSANT JORDANIEN EXÉCUTÉ À L'ISSUE D'UN PROCÈS INIQUÉ

Le 12 mars, les autorités saoudiennes ont exécuté Hussein Abo al Kheir, ressortissant jordanien et père de huit enfants, condamné à mort en 2015 pour des infractions liées à la législation sur les stupéfiants, à l'issue d'un procès manifestement inique. Au cours de sa détention provisoire, Hussein Abo al Kheir a été soumis à toute une série de violations des droits humains – détention au secret, absence d'assistance juridique et torture dans le but de lui arracher des « aveux » notamment.

Aucune action complémentaire n'est requise. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Le 12 mars 2023, les autorités saoudiennes ont exécuté Hussein Abo al Kheir, ressortissant jordanien et père de huit enfants, condamné à mort en Arabie saoudite en 2015. Il avait été reconnu coupable de trafic de stupéfiants à l'issue d'un procès inique.

Hussein Abo al Kheir a été interpellé le 18 mai 2014 par des agents des douanes saoudiens pour trafic de stupéfiants alors qu'il traversait la frontière à Durra, de la Jordanie vers l'Arabie saoudite. Après son arrestation, il a été placé en détention au secret dans un lieu inconnu pendant 12 jours. Il n'a été autorisé à contacter sa famille que deux semaines après son interpellation.

Tout au long de sa détention provisoire, Hussein Abo al Kheir a déclaré avoir été soumis à la torture et à des mauvais traitements dans le but de lui arracher des « aveux ». Il est revenu sur ses aveux devant le tribunal pénal de Tabuk le 15 décembre 2014, puis de nouveau le 6 juillet 2017, indiquant qu'il avait été torturé afin de signer les « aveux » avec son empreinte digitale parce qu'il avait été tellement roué de coups qu'il ne pouvait plus tenir un stylo. Pendant sa détention provisoire et son procès, il n'a pas eu accès à une assistance juridique ni à une assistance consulaire.

L'exécution d'Hussein Abo al Kheir va à l'encontre de la décision du Groupe de travail sur la détention arbitraire, rendue en octobre 2022, qui a statué qu'il était détenu de manière arbitraire et demandait sa « libération immédiate et sans condition ». Amnesty International avait demandé au roi Salman d'Arabie saoudite de ne pas ratifier sa condamnation à mort et d'ordonner aux autorités judiciaires compétentes d'annuler sa condamnation et de le rejurer conformément aux normes internationales d'équité des procès.

Amnesty International s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances, sans exception, quelles que soient la nature ou les circonstances du crime commis, indépendamment des questions relatives à la culpabilité ou à l'innocence ou à toute autre situation de l'accusé-e, et à la méthode d'exécution utilisée par l'État. La peine de mort, châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, constitue une violation du droit à la vie, inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Hussein Abo al Kheir est une victime du système judiciaire saoudien défaillant, qui condamne régulièrement des personnes à mort à l'issue de procès manifestement iniques, sur la base d'« aveux » extorqués sous la torture.

NOM ET PRONOM À UTILISER : Hussein Abo al Kheir (il)

CECI EST LA DEUXIÈME ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 102/22

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde23/6270/2022/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

